

Le partenariat public/privé une opportunité pour l'amélioration de l'accès aux prestations de soins et de services

INAS
30 avril 2009

**Mme Khadija MESHAK, directeur de la réglementation et du contentieux
– MS- MAROC**

Plan

Introduction :

I- Le PPP - état des lieux

II- Le PPP – un axe stratégique de la politique du ministère de la santé

III- Le PPP – De nouvelles règles du jeu

Introduction

- ❑ Le PPP une nouvelle forme de relation entre les organes publics et le privé
- ❑ Défis au développement économique et social des pays
- ❑ Enjeux financiers importants
- ❑ Emergence d'une société civile volontariste et interventionniste



I- Le PPP – Etat des lieux

I- Etat des lieux

Volonté affirmée de redynamiser le PPP avec les ONG : deux forts indicateurs :

- ❑ Dans la lettre royale adressée au forum du mouvement associatif au Maroc à l'occasion des journées d'étude portant sur le management associatif organisées à Rabat le 14 février 2002
- ❑ La circulaire du Premier Ministre du 27 juin 2003 relative au partenariat entre l'Etat et les associations

I- Etat des lieux

« Nous ne pouvons que nous réjouir de la véritable richesse nationale que constituent désormais les associations marocaines, ainsi que de la variété de leurs domaines d'action et de la force de proposition qu'elles représentent et qui en font des partenaires incontournables à la réalisation du progrès et de la modernisation que nous souhaitons pour notre pays ». Fin citation SM

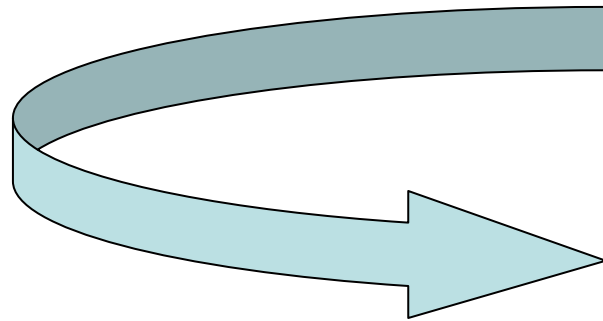
I- Etat des lieux

« Nous exhortons les pouvoirs publics et les collectivités locales à assumer pleinement les responsabilités qui leur incombent pour faire en sorte que ces associations s'astreignent aux dispositions de la loi et aux règles énoncées dans leur statut. Nous les engageons à emprunter la voie de la concertation la plus large possible avec ces associations, à leur apporter un soutien ferme et à nouer avec elles divers types de partenariat, à travers des conventions fixons des objectifs, des moyens de financement et des modes d'évaluation bien définis, efficaces et transparents. » fin citation SM

I- Etat des lieux

Circ. PM. Objectifs :

- ❑ « Mettre en place un nouveau cadre de partenariat plus souple et conforme aux principes de gouvernance ;
- ❑ « Améliorer la coordination et le contrôle, à travers un cadre conventionnel gouverné par une logique de résultats,
- ❑ « Promouvoir la territorialité des partenariats au titre du processus de consolidation de la déconcentration et de décentralisation »



Comité d'éligibilité

I- Etat des lieux

Variété des domaines

- Extension et réhabilitation de l'infrastructure sanitaire
- Promotion de la santé
- Production de soins et de services
- planification familiale

Multiplicité de partenaires

- professionnels du secteur privé
- Les ONG (fondations, ligues, associations diverses, mécènes

I- Etat des lieux

- ❑ Des expériences réussies (marketing social...)
- ❑ forte tendance et un engouement pour le PPP
- ❑ Des accumulations positives

MAIS

- ❑ Des limites
- ❑ faible coordination
- ❑ problèmes de gouvernance
- ❑ Des résultats peu probants



**Le PPP – un axe stratégique de la politique
du ministère de la santé**

Plan d'action

Les objectifs fixés visent à assurer une cohérence dans l'offre de soins et la complémentarité entre les deux secteurs, public et privé et à améliorer l'équité, la disponibilité et la qualité de l'offre de soins

Action 4 : Mise en place d'un cadre concerté de partenariat avec le secteur privé.

- ✓ Proposition des domaines prioritaires de partenariat à l'examen de la commission consultative du partenariat avec les professionnels et établissements de santé privés ;
- ✓ Approbation et diffusion des domaines retenus ;
- ✓ Ediction des conditions et modalités du partenariat dans ces domaines,
- ✓ Fixation des règles d'organisation d'activités ou de campagnes avec les associations des professionnels de santé ;
- ✓ Elaboration et diffusion des outils de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.
- ✓ Définition de l'architecture de la base de données et des informations qu'elle doit contenir;
- ✓ Élaboration du support d'information et de communication des données.
- ✓ Institutionnalisation de la journée de partenariat avec les professionnels et les établissements privés;
- ✓ Élaboration et diffusion d'un rapport des actions de partenariat avec les professionnels et établissements de santé privés.
- ✓ Définition des domaines éligibles aux réseaux de soins,
- ✓ Élaboration et mise en œuvre des supports nécessaires à la création et au fonctionnement de ces réseaux;
- ✓ création de la commission consultative de partenariat avec les professionnels et les établissements de santé et définition de son mandat;
- ✓ Définition des modalités de fonctionnement de la commission.

Plan d'action

l'objectif est de renforcer l'implication de la société civile dans la réalisation des objectifs de santé

Action 5 : développement et renforcement du partenariat avec les ONG

- ✓ Fixation des principes du développement du partenariat avec les associations et édicition des conditions et modalités et ce partenariat;
- ✓ Définition des domaines prioritaires du recours au partenariat, en fonction de la politique gouvernementale en matière de santé, et mise en place des outils pour renforcer l'implication des associations dans les actions de promotion de la santé;
- ✓ Mise en place d'une base de données sur le partenariat avec les ONG,
- ✓ Institutionnalisation d'une rencontre annuelle entre les associations œuvrant dans le domaine de la santé;
- ✓ Accompagnement de l'action des associations par un appui matériel et technique;
- ✓ Appui aux associations dans les démarches relatives aux procédures administratives auprès des autres départements ministériels.

Le PPP – un axe stratégique de la politique du ministère de la santé

Le référentiel

- ❑ Les recommandations de l’OMS
- ❑ Le document politique : vision 2015- 2020
- ❑ La stratégie sectorielle du MS

Le PPP – un axe stratégique de la politique du ministère de la santé

Les opportunités

- **Le Ministère de la Santé est en phase de réalisation de grandes réformes structurelles et structurantes, touchant en particulier le financement de la santé et la réforme hospitalière, l'organisation de l'offre de soins et sa régulation, la déconcentration et la décentralisation.**
- **Ces réformes revêtent une grande importance et nécessitent l'implication de toutes les composantes du système de soins et l'intégration de l'ensemble de ses ressources.**

Le PPP – un axe stratégique de la politique du ministère de la santé

Les opportunités

- ❑ La couverture médicale de base (AMO/ RAMED)



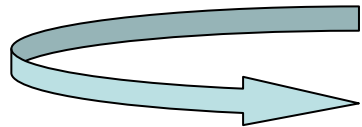
un impact direct sur l'offre de soins, l'envergure du financement de la santé et sur le comportement des prestataires de soins, qu'ils soient publics ou privés,

- ❑ l'INDH : action mobilisatrice
- ❑ La restructuration du système de santé (loi cadre offre de soins et système de santé...)

Le PPP – un axe stratégique de la politique du ministère de la santé

Les impératifs

- De bonne gouvernance du système
- D'organisation du système de l'offre de soins vers une meilleure complémentarité
- Du bon usage des ressources



Nécessité d'établir une réelle synergie entre l'ensemble des composantes du système de soins et de décroiser les 2 secteurs,

Le PPP – un axe stratégique de la politique du ministère de la santé

Impératifs de développer :

- ❑ Une approche méthodologique globale pour le développement d'un cadre partenarial prenant en considération les besoins de la carte sanitaire, la démographie médicale et les moyens disponibles des deux secteurs,
- ❑ Des domaines précis et des formes innovantes de partenariat,
- ❑ Des modes de délégation de la gestion du service public sanitaire et des prestations des services et des soins adaptés au système de santé,
- ❑ Des formes d'encouragement et d'incitation des prestataires du secteur privé,
- ❑ Des outils d'information, de concertation et de coordination,
- ❑ Des outils d'évaluation, de suivi et de contrôle.

PPP - Actions engagées

- ❑ Lancement d'une première étude prospective avec le concours de l'OMS (2006 – 2007)
 - ✓ **Objectif** : palper la propension des acteurs du système à développer un réel partenariat
 - ✓ **Résultat** : tendance favorable mais nécessité d'un encadrement et de préalables
- ❑ Constitution d'une commission ad hoc
- ❑ Consécration du PPP dans le projet de loi cadre sur le système d'offre de soins
- ❑ Étude lancée par le ministère des finances avec le soutien de la société financière internationale (groupe de la Banque mondiale)



III- PPP – de nouvelles règles du jeu

III- Le PPP – de nouvelles règles du jeu

Définitions retenues

Pour les professionnels et les établissements de santé, le partenariat s'entend :

L'ensemble des relations entre le ministère de la santé ou les établissements publics placés sous sa tutelle et les professionnels et établissements de santé du secteur privé ayant pour objet l'association et/ou la participation et/ou la mise en commun des moyens en vue de l'amélioration de l'offre de soins et de service ou de l'exécution de programmes spécifiques de santé.

III- Le PPP – de nouvelles règles du jeu

Définitions retenues

Pour les ONG, le partenariat s'entend :

L'ensemble des relations entre le ministère de la santé ou les établissements publics placés sous sa tutelle et des organisations non gouvernementales, ayant pour objet l'association et/ou la participation et/ou la mise en commun de ressources humaines, matérielles et/ou financières, en vue de la réalisation des objectifs de santé,

III- Le PPP – de nouvelles règles du jeu

Les valeurs retenues

- l'éthique
- le respect des droits de l'Homme
- l'engagement
- la solidarité.

III- Le PPP – de nouvelles règles du jeu

Les objectifs

- l'équité
- la proximité et la participation
- la complémentarité

III- Le PPP – de nouvelles règles du jeu

Les principes

- le respect des prérogatives de la puissance publique et des principes du service public
- la légalité
- la transparence
- la responsabilisation
- la flexibilité et l'adaptabilité du partenariat.

III- Le PPP – de nouvelles règles du jeu

Les formes possibles

- Achat de prestations de services au privé,
- Offre de plateau technique et les lits du secteur privé,
- Exploitation commune d'équipements biomédicaux lourds,
- Développement de réseaux intégrés de soins,
- Implication du secteur privé dans les programmes sanitaires et soins de santé de base,
- Expérimentation de nouvelles formes de management,
- etc...

PPP

LE BUT ultime

- ❑ Amélioration des conditions d'accès
- ❑ Amélioration de la qualité de prise en charge
- ❑ Optimisation des ressources et Amélioration de l'efficacité du système

PPP

- ❑ Outil à consolider : la contractualisation
- ❑ Actions à prendre : textes juridiques

Merci de votre attention